

Procès-Verbal Réunion Extraordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion extraordinaire du 6 Mai 2025 à 15h00

Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés, remplaçant Monsieur HEMME Pascal
Madame ELADDOULI Hajar, Membre CSE Suppléant, collège TAM Cadres, remplaçant Mme ROMERA Maëlle,

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH Pôle Artisanal, Représentante de Jean-Michel SIGNOLES sur site, mandat permanent,
Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur Général des Opérations Groupe
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé RH Algo

Absents excusés :

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,
Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH ALGO

Ordre du jour :

- **Communication montant Prime de Participation au titre de l'exercice 2024**
- **Divers :**
 - **Information sur absence de télétravail sur semaines courtes avec pont.**

Sylvie GUEDES est nommée secrétaire de séance pour signer ce PV en l'absence de Marie MARTINEZ et Maëlle ROMERA.

La Direction souhaite partager avec l'ensemble des collaborateurs les éléments concernant la prime de Participation au titre de l'exercice 2024 :

- **Le montant de la réserve spéciale de participation à distribuer est de : 1 017 428,00 €**
- **Le nombre de salariés bénéficiaires est le suivant : 204**

La prime de participation 2024 nette correspond à **200,30%** de la moyenne mensuelle de la rémunération annuelle nette sur la base d'un temps plein travaillé sur l'année 2024 soit **environ 2 mois de salaire net**.

Un prorata sera appliqué en cas d'absence, conformément aux dispositions de l'accord de participation du 3 mai 2012.

Une campagne Natixis a été lancée afin de recueillir votre choix concernant le placement ou le versement de cette prime :

- **Interrogation des bénéficiaires du 07/05/2025 au 26/05/2025**
- **Investissement et/ou règlement des salariés du 27/05/2025 au 11/06/2025**

*Il est à noter que le **choix de chacun est essentiel** durant cette **campagne d'interrogation** sinon la **prime de participation sera bloquée sur le PEE pour 50% de la somme** (durant 5 ans sauf cas de déblocages anticipés), **et sur le PERCOL pour 50% également** (à savoir jusqu'à la liquidation totale de la retraite sauf cas de déblocages anticipés qui sont plus restreints).*

Divers :

- **Information sur absence de télétravail sur semaines courtes avec pont.**

Il a été constaté des difficultés d'organisation et communication dans certaines équipes ALGO sur les deux semaines de début mai courtes (3 jours de travail et 2 jours off : jour férié et pont) car certains collaborateurs étaient en télétravail limitant les interactions.

Aussi, pour assurer une bonne communication et efficacité d'action sur ces semaines courtes, nous informons donc l'ensemble des collaborateurs que le télétravail ne sera pas autorisé sur les semaines comprenant un pont. Cela débutera donc sur la semaine du 26 Mai 2025 (avec le pont de l'ascension).

La prochaine réunion CSE aura lieu **le 27 Mai 2025 à 8h30**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h25

Fait à Carcassonne
Le 6 Mai 2025

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Sylvie GUEDES
Secrétaire de séance

